



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de la SAONE ET LOIRE
COMMUNE DE MOREY
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 8 JUILLET 2025

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil : 11
- En exercice : 11
- Présents : 7
- Pris part à la délibération : 9

Date de la Convocation : 30/06/2025

Date d'affichage : 30/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil

Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M.
Abdoukader ATTEYE, maire de la commune.

Présents : M. Abdoukader ATTEYE, M. Frédéric BAUDIN,
M. Paul BERNARD, M. Bernard BALMONT, Mme Eliane
GUILLOT, M. Jean-Jacques GUINOT, M. Nicolas PERRODIN

Excusés : M. Quentin DROMARD, pouvoir donné à M Frédéric
BAUDIN ; Mme Lydie GAUTHÉ, pouvoir donné à
M. Abdoukader ATTEYE

Secrétaire de séance :
M. Paul BERNARD

Absents : Mme Tiphaine BENOIT, M. Vianney GAUBERT

Désignation du Secrétaire de séance :

M. Paul BERNARD

Vote à main levée

Adopté : 9 pour, 0 contre, 0 abstention

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03/06/2025

Vote à main levée

Adopté : 7 pour, 0 contre, 2 abstentions

01 – Cimetière : Intervention de M. BLEED, suivi des travaux

M. BLEED représentant du Groupe ELABOR apporte des précisions et répond aux questions relatives à la mise en chantier programmée de la reprise des concessions à l'abandon, et à son coût ; les aspects pratiques et financiers sont expliqués et discutés.

Son intervention fait suite à la proposition de devis faite par ELABOR. Pour mémoire, 11 sépultures sont à relever. Mais le coût de relevage initial prévu à 650€ a vu une augmentation de 40%, du fait du traitements des déchets classés, à la tonne.

Afin de diminuer le coût global, il y aura suppression de la ligne : poste de contrôle, apport et nivellation.

Un nouveau devis suivra pour acter la commande des travaux.

Il conviendra alors de signer l'ensemble des documents avant travaux.

Ajout d'un 2^{ème} point à l'ordre du jour : concernant l'acceptation d'une subvention dans le cadre du fond de concours de la CUCM pour les chemins ruraux doit faire l'objet d'une délibération.

Vote à main levée

Adopté : 9 pour, 0 contre, 0 abstention

03 – Fond de concours pour l'entretien des chemins ruraux

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la notification du montant du fonds de concours entretien des chemins ruraux. L'aide accordée pour les travaux d'entretien est de 9 128 € qui seront versés à la commune.

Le Conseil Municipal valide la proposition de subvention de 9128 € accordée par la CUCM, destinée à l'entretien des chemins ruraux de la commune.

Vote à main levée

Adopté : 9 pour, 0 contre, 0 abstention

Informations du Maire

- La commune a bien reçu la subvention de 32 500 € accordée le 29 avril par la CUCM, dans le cadre du fonds de concours investissement et fonctionnement (tracteur).
- Job d'été : pendant la deuxième quinzaine du mois de juillet, M. Yael BEURRIER exécutera des travaux simples d'entretien sous la responsabilité des deux adjoints et avec le concours de l'agent technique.
- Les résultats de recherche d'amiante dans le faux plafond de l'église sont négatifs ; c'est une bonne nouvelle car les travaux de réfection du plafond pourront être programmés après réparation de la toiture sud du bâtiment.
- Remerciement : Les responsables de l'Association « L'école du canal » remercient la commune pour le versement d'une subvention.
- Bilan d'avant fête du 13 juillet au soir : Les matériels et victuailles pour assurer le repas festif (109 adultes et 10 enfants inscrits) sont commandés pour les produits frais ou déjà livrés pour les autres produits alimentaires et les consommables.
- Route de Nuit, à hauteur du moulin de Nuit, les services de voirie de la CUCM ont réalisé le drainage de la source qui inondait régulièrement la chaussée (verglas en hiver).
- La gare SNCF de Montchanin est passée en mode « automates » : il n'y a plus de personnel pour l'accueil du public.
- M. MARTY, président de la CUCM, propose de rencontrer le Conseil Municipal le 3 septembre 2025.
- La fréquence de distribution du courrier par la poste diminue : 3 passages hebdomadaires au minimum.

Questions diverses

Séance levée à 20 h 52

Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 25 août à 19h30 en Mairie